Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration (CA) tenue le lundi 1 er mai 2017 à 10h par vidéoconférence aux salles 2324 du siège social de l'Université du Québec, D-417 de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscaminque et J-470 de l'Université du Québec à Rimouski.

Présences:

Serge Tessier, président

Denise L'Archevêque, vice-présidente au secrétariat

Hélène Laplante, vice-présidente à la trésorerie

Gaétan Naud, administrateur responsable du dossier « Régimes de retraite »

Pierre Laplante, administrateur responsable du dossier « Assurances collectives »

Le président Serge Tessier accueille les participants à cette réunion du Conseil.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Hélène Laplante, avec l'appui de Pierre Laplante, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption et suivis du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 octobre 2016

2.1. Adoption

Proposé par Gaétan Naud, avec l'appui de Hélène Laplante, le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 octobre 2016 est adopté à l'unanimité, suite aux modifications apportées en séance.

2.2. Suivis

Au point 4, Hélène Laplante rappelle qu'elle n'a toujours pas reçu de l'ARUQO les données utiles au calcul des cotisations des associations affiliées.

Réjean Martin rappelle que les autres points nécessitant des suivis sont à l'ordre du jour de la présente séance et les suivis utiles seront présentés lors de la discussion de ceux-ci.

3. Adoption et suivis du procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil d'administration du 16 novembre 2016

3.1. Adoption

Proposé par Hélène Laplante, avec l'appui de Gaétan Naud, le procès-verbal de la réunion spéciale du conseil d'administration du 16 novembre 2016 est adopté à l'unanimité, suite aux modifications apportées en séance.

3.2. Suivis

Les dispositions de cette résolution ont été mises en application.

4. Demande d'admission de l'Association des retraitées et retraités de l'ÉTS à la FRUO

L'Association des retraitées et retraités de l'École de Technologie Supérieure (ARRÉTS) a formulé une demande d'admission à la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ) en date du 5 avril 2017. Cette association compte actuellement 34 membres et l'établissement 150 personnes retraitées. Cette demande d'adhésion était accompagnée des statuts et règlements de l'ARRÉTS adoptés lors de l'Assemblée générale annuelle des membres le 5 avril 2017.

Cette demande d'adhésion de l'ARRÉTS est conforme au exigences de la FRUQ. Hélène Laplante souligne que la demande de l'ARRÉTS était accompagnée d'un chèque.

S'ensuit un échange sur les étapes d'approbation d'une demande d'admission d'une association à la FRUQ. Pierre Laplante précise que le Conseil d'administration admet une association et que l'assemblée générale ratifie sa décision.

Les membres étant favorables à l'admission de l'ARRÉTS à la FRUQ, il est convenu d'encaisser le chèque et de faire parvenir une facture en conséquence.

Considérant que la demande d'adhésion de l'Association des retraitées et retraité de l'École de Technologie Supérieure (ARRÉTS) est conforme aux exigences de la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ);

Proposé par Pierre Laplante, avec l'appui d'Hélène Laplante, il est résolu à l'unanimité que l'Association des retraitées et retraités de l'École de Technologie Supérieure soit admise à la Fédération des retraités de l'Université du Québec.

5. FRUQ : états financiers au 1er mai 2017

Hélène Laplante dépose, pour information, le tableau des prévisions budgétaire pour 2016-2017 et l'état des résultats au 1er mai 2017.

En réponse à une question de Pierre Laplante, Hélène explique que les sommes prévues pour le fonds de prévoyance sont incluses dans le total du rapport. Il et donc décidé, après discussions, de procéder à un placement à court terme d'une somme de 5 000 \$.

Les membres prennent acte de ces informations et soulignent la clarté du texte présenté par Hélène.

6. Divers

6.1 Régime de retraite et assurance vie

Gaétan Naud donne des informations sur l'entente de principe relative à des modifications à certaines dispositions du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) dans le but d'en assurer la pérennité. Cette entente a été acceptée le 16 mars dernier, lors de la dernière réunion du Comité de retraite du RRUQ.

À l'aide du tableau qu'il a transmis aux membres, il présente les modifications et le fonctionnement proposés de l'indexation à compter du 1er janvier 2018 et des informations sur le rendement du fonds de retraite.

Pierre Laplante rappelle que dans le cadre du contrat en assurance vie collective de l'Université du Québec, toute personne qui atteint 65 ans ne peut plus bénéficier de cette assurance. Toutefois, un montant d'assurance vie, sans paiement de prime, est acquis et sera versé, sur demande, aux bénéficiaires désignés au décès de cette personne. Cette information est habituellement donnée à toute personne qui prend sa retraite. Il serait cependant pertinent de s'assurer que cette information est bien connue des retraités.

6.2 Approbation des états financiers des associations

Denise L'Archevêque soulève la pertinence de fournir des informations aux associations sur les dispositions à l'effet que seul un comptable agréé peut vérifier des états financiers.

Au terme d'un échange sur le sujet, les membres conviennent que l'information fournie lors de l'Assemblée générale de novembre 2016, à laquelle assistaient les présidents d'association et/ou leur représentant est suffisante.

6.3 Assurance responsabilité

La pertinence d'une assurance responsabilité civile pour les administrateurs des associations de retraités s'avère juste.

Les coûts d'une telle assurance sont cependant élevés. Un cas cité en exemple fait état d' un coût annuel d'environ \$ 350. Les associations ne sont pas actuellement en mesure d'assumer de tels coûts. Une possibilité mise de l'avant est que la FRUQ puisse se prévaloir d'une telle assurance pour et au nom des associations membres.

Pierre Laplante convient de vérifier s'il existe des assurances responsabilité pour les associations ou groupes bénévoles, leurs coûts et conditions d'application. Il présentera un état de la situation lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h30.